



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

AR PREFECTURE

016-251602595-20191217-DELIB55-DE
Reçu le 18/12/2019

Comité Syndical du 17 Décembre 2019

Délibération n°55/2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF et le dix-sept décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 29 novembre 2019.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Philippe Bouty, Didier Jobit, Xavier Bonnefont, François Elie et Guy Etienne.

Mesdames Stéphanie Garcia, Marie-Henriette Beaugendre, Christine Labrousse, Florence Pechevis, Elisabeth Lasbugues et Fabienne Godichaud.

Membres absents ou excusés : Messieurs William Jacquillard, Mathieu Hazouard, Daniel Sauvaitre Didier Villat, Samuel Cazenave, Jacques Chabot et Jean-Hubert Lelièvre.

Mesdames Martine Pinville et Jeanne Filloux.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel Braud et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andreas Koch et Madame Cécile François.

Objet : Participation du Pôle Image Magelis à la French Cinema Week NYC 2019

Le Pôle Image Magelis a été associé à la French Cinema Week NYC LLC pour l'organisation de la première édition de la French Cinema Week, qui a eu lieu du 12 au 14 novembre 2019 à New-York.

La French Cinema Week NYC est un prolongement naturel du Festival du Film Francophone d'Angoulême (FFA), considéré aujourd'hui comme le festival de film francophone le plus important et le plus couronné de succès en France et dont la 12^e édition s'est tenue du 20 au 25 août.

En 2019, les co-fondateurs Dominique Besnehard et Marie-France Brière se sont associés à Marie-José Hunter et Laurence Teinturier, deux New-Yorkaises qui ont, entre autres, organisé l'important festival « Focus on French Cinema » à New York en 2010-2016, pour concevoir et produire un événement afin de présenter à New York, en novembre 2019, une sélection des meilleurs et des derniers films francophones contemporains du monde entier, chacun sélectionné au festival du Film Francophone d'Angoulême 2019.

La première édition du French Cinema Week NYC a donc présenté cinq films en premières à New York, avec l'appui d'organisations et établissements partenaires : la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies, le French Institut Alliance Française (FIAF), le Lycée Français de New York et les Nations Unies.

Le documentaire de Marie-France Brière « *Et si New York s'appelait Angoulême* », tourné à New-York en octobre 2018 puis à Angoulême du 28 octobre au 06 Novembre 2018, a ouvert le Festival, co-présenté avec le FIAF, en présence de la réalisatrice et de l'historien Florent Gaillard.

La couverture médiatique remarquable dont a bénéficié le Festival contribue au rayonnement de Magelis et à son positionnement international dans l'industrie du cinéma francophone.

Pour mettre en place cette première édition, la French Cinema Week NYC a sollicité le Pôle Image Magelis. Un soutien financier d'un montant de 8 000 € pourrait être apporté par le Smpi dans le cadre d'une convention (ci-annexée) définissant les obligations des parties.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (12 présents – 12 votants – 12 voix « pour ») :

- acceptent le principe et les termes de la convention de partenariat entre Pôle Image Magelis et la French Cinema Week NYC LLC, constitutive d'un soutien financier de 8 000 €, au titre du Festival French Cinema Week NYC 2019,
- autorisent monsieur le Président à la signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 déc. 2019
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 déc. 2019
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 18 décembre 2019

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis

CONVENTION DE PARTENARIAT SMPI MAGELIS / FRENCH CINEMA WEEK

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis, Etablissement Public Administratif dont le siège social est situé au 3 Rue de la Charente, 16000 Angoulême (France), représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU, dûment autorisé par délibération du Comité Syndical du

CI-APRES DESIGNÉ PAR « MAGELIS »

d'une part,

Et la French Cinema Week NYC LLC dont le siège social est situé 33 W 46th St, Ste 800, New-York, NY 10036, représenté par Laurence Teinturier, Présidente

CI-APRES DESIGNÉ PAR « FRENCH CINEMA WEEK »

d'autre part,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

La French Cinema Week NYC est un prolongement naturel du Festival du Film Francophone d'Angoulême (FFA), considéré aujourd'hui comme le festival de film francophone le plus important et le plus couronné de succès en France et dont la 12^e édition s'est tenue du 20 au 25 août.

En 2019, les co-fondateurs Dominique Besnehard et Marie-France Brière se sont associés à Marie-José Hunter et Laurence Teinturier, deux New-Yorkaises qui ont, entre autres, organisé l'important festival « Focus on French Cinema » à New-York en 2010-2016, pour concevoir et produire un événement afin de présenter à New-York, en novembre 2019, une sélection des meilleurs et des derniers films francophones contemporains du monde entier, chacun sélectionné au festival du Film Francophone d'Angoulême 2019.

La première édition de la French Cinema Week NYC présente cinq films en premières à New-York, avec l'appui d'organisations et établissements partenaires : la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies, le French Institut Alliance Française (FI AF), le Lycée Français de New York et les Nations Unies.

Le documentaire de Marie-France Brière « *Et si New York s'appelait Angoulême* », tourné à New-York en octobre 2018 puis à Angoulême du 28 octobre au 06 Novembre 2018, ouvre le Festival, co-présenté avec le FI AF et en présence de la réalisatrice et de l'historien Florent Gaillard.

La couverture médiatique remarquable dont bénéficiera le Festival contribuera au rayonnement de MAGELIS et à son positionnement international dans l'industrie du cinéma francophone.

Le budget prévisionnel de la 1ère édition de la French Cinema Week s'élève à 190 000 Euros.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration et les engagements réciproques de MAGELIS et de FRENCH CINEMA WEEK pour l'organisation de la première édition de la French Cinema Week à New-York, qui se déroule du 12 au 14 novembre 2019.

Article II – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'édition 2019 de la French Cinema Week NYC.

Toute modification de la présente convention s'effectuera par avenant signé.

Article III – ENGAGEMENTS DE MAGELIS

En contrepartie des engagements pris par FRENCH CINEMA WEEK, MAGELIS verse un soutien financier de 8 000 € à French Cinema Week NYC LLC.

Cette somme couvre une partie de l'organisation de la manifestation et sera versée à la signature de la présente convention.

Magelis procèdera par virement bancaire sur le compte bancaire de French Cinema Week NYC LLC dont les coordonnées sont les suivantes :

Bank of America, NA
222 Broadway
New York, NY 10038
SWIFT : BOFAUS3N
ABA : 026 009 593
Account : 3850 1909 8430

Article IV – ENGAGEMENTS DE LA FRENCH CINEMA WEEK

FRENCH CINEMA WEEK s'engage, pour toute la durée, à :

- Associer MAGELIS en tant que partenaire sur l'intégralité des supports de communication physiques et numériques liés à la French Cinema Week
- Intégrer le logo MAGELIS et mentionner MAGELIS sur les supports suivants :
 - o le site dédié à l'opération;
 - o les contenus créés : articles, posts sur les réseaux sociaux, les vidéos
 - o les supports de communication : communiqué de presse, vidéo de

lancement, affiches, publicité, flyers ;

- Inviter un représentant de Magelis à l'événement

Article V – UTILISATION DE LA SOMME

FRENCH CINEMA WEEK UTILISERA LA SOMME VERSÉE PAR Magelis dans l'objectif de la réalisation de l'objet précisé dans l'article I de la présente convention.

Article VI – REMBOURSEMENT DE LA SOMME

L'utilisation de la somme à des fins autres que celles définies par la présente convention dans l'article I entraînera la résiliation de cette convention et le remboursement de la somme accordée. Il en ira de même en cas de non-respect par FRENCH CINEMA WEEK de ses obligations en termes de communication.

Article VII – RESILIATION

MAGELIS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que, dans les 15 jours suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par MAGELIS par lettre recommandée avec accusé de réception, FRENCH CINEMA WEEK n'aura pas donné de suite favorable.

Fait à

Le

En deux (2) exemplaires originaux,

Pour MAGELIS
François Bonneau

Président

Pour FRENCH CINEMA WEEK
Laurence Teinturier

Présidente